

Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique
de Provence Alpes Agglomération

Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique
de Provence Alpes Agglomération
2021-2026

Établi entre

L'État, représenté par Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

ET

Provence Alpes Agglomération

ET

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence

La Banque des territoires

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'Agence de la transition écologique / ADEME

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes-de-Haute-Provence

La Chambre des métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence

Deux communes labellisées Petites Villes de Demain : Château Arnoux Saint Auban
et Seyne Les Alpes

Table des matières

État des lieux du territoire :

- 1. Portrait du territoire.....page 4**
- 2. État des lieux écologique.....page 12**
- 3. Les contrats existants du territoire.....page 15**

La stratégie conjointe de ruralité, de relance et de transition écologique :

- 1. La stratégie de relance de l'activité.....page 20**
- 2. À moyen terme, la transition écologique et la ruralité du territoire sont des leviers pour son développement.....page 21**

La gouvernance :

- 1. Comités de pilotage, comités techniques et association de la société civile.....page 23**
- 2. Modalités de suivi et d'évaluation du contrat.....page 24**

Dispositions finales :

- 1. Durée du contrat.....page 25**
- 2. Modifications du contrat.....page 25**

ANNEXES : TABLEAUX PLAN D'ACTION

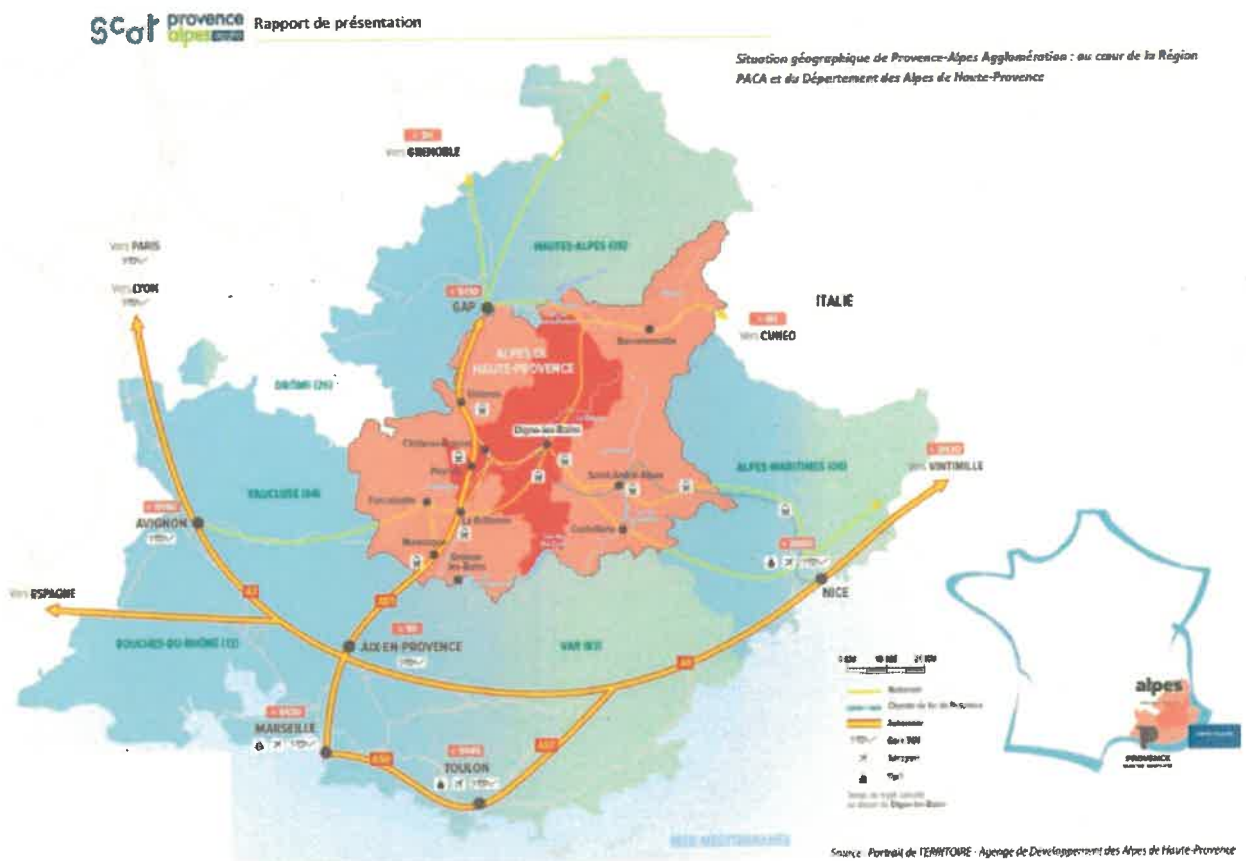
- Plan d'action « Relance » 2021-2023
- Plan d'action complémentaire 2021-2026

État des lieux du territoire

1. Portrait du territoire

A) Situation géographique et accessibilité : une position centrale mais enclavée

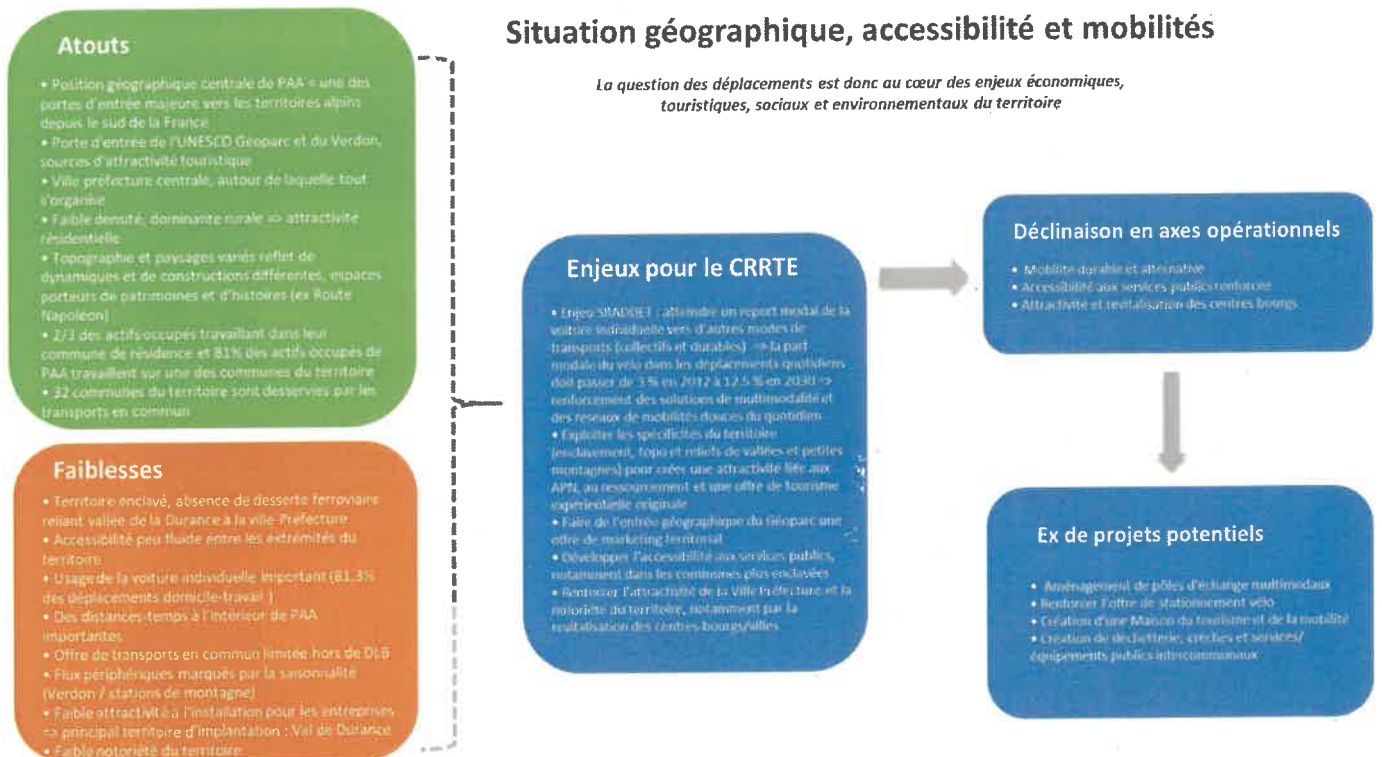
Provence Alpes Agglomération est situé au cœur du département des Alpes-de-Haute-Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). D'une superficie de 1574 km², le territoire de Provence Alpes Agglomération s'étend sur l'axe central nord-sud des Alpes-de-Haute-Provence, des limites du département des Hautes-Alpes, au nord, jusqu'à celles du département du Var, au sud. Il s'agit en superficie de la plus grande communauté d'agglomération de la Région PACA qui représente 23% de la superficie du territoire du département.



L'agglomération est traversée à l'Ouest par l'autoroute A51 et la ligne SNCF Marseille-Briançon qui permettent de connecter les communes de la vallée de la Durance aux grands pôles extérieurs du territoire. Digne-les-Bains, ville centre de la communauté d'agglomération, est à 1h15 d'Aix-en-Provence et de Gap et à 1h45 de Marseille. Provence-Alpes Agglomération est également une des portes d'entrée majeure vers les territoires alpins depuis le sud de la France mais également une porte d'entrée de l'UNESCO Géoparc et du Verdon sources d'attractivité touristique.

La position géographique du territoire et sa topographie limitent toutefois son accessibilité. En effet, la majeure partie de la Communauté d'Agglomération s'étire à l'écart des grands axes routiers régionaux. De plus, le caractère rural et montagnard des deux tiers du territoire, sa géographie compartimentée par cinq vallées, sa vaste

véhicule), favoriser l'utilisation des bornes de recharge pour véhicule électrique, favoriser la mise en place de plans de déplacements pour les entreprises et administrations, limiter les besoins en déplacements grâce au déploiement de la fibre, rendre plus lisible l'offre de service sur tous les modes de transport. PAA milite pour une réouverture rapide de la ligne des Chemins de fer de Provence reliant Digne-les-Bains à Nice et à engager un travail afin d'expérimenter une solution de mobilité innovante sur le ligne non-circulée Digne-les-Bains / Château-Arnoux-Saint-Auban.



B) Situation démographique et cohérence territoriale

Issue de la fusion de 5 communautés de communes au 1er janvier 2017, Provence-Alpes Agglomération est composée de 46 communes dont la ville-centre est Digne-les-Bains, qui est également la Préfecture du Département. La communauté d'agglomération représente ainsi une population principale de 47 298 habitants (INSEE 2016), soit un tiers de la population du département des Alpes de Haute-Provence.

Après une forte période de croissance démographique pendant les années 2000 (+ 1,1 % par an), la dynamique s'est inversée depuis 2010 : la population recule en moyenne de 0,2 % par an.

Pourtant, en un demi-siècle, la population est passée de 34 650 habitants à près de 47 300 habitants ce qui représente une augmentation de 36 %.

Provence Alpes agglomération est identifiée comme faisant partie du bassin de vie alpin dans le cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, adopté en 2018 pour la Région Sud PACA.

Avec 17 240 habitants en 2018 (INSEE), Digne-les-Bains concentre à elle seule plus d'un tiers de la population de Provence Alpes Agglomération. Elle regroupe également 51% des emplois du territoire ainsi que la majorité des équipements de l'agglomération.

Son poids démographique et économique, ainsi que la variété des équipements et services qui s'y concentrent, font de Digne-les-Bains **la ville centre de l'agglomération**, le pôle commercial et administratif du territoire, support majeur de son rayonnement et de son attractivité.

Toutefois, depuis 2010, la ville de Digne-les-Bains connaît une perte de dynamisme préoccupante. On observe une perte de population de plus de 600 habitants entre 2010 et 2015, liée à un fort déficit migratoire, ce qui signifie que les départs de population sont supérieurs aux arrivées. Les pertes d'emplois liées à la délocalisation de plusieurs services publics depuis le début des années 2000 expliquent en grande partie ce phénomène. Dans ce contexte, la ville connaît également un ralentissement de la production de logements et un vieillissement de sa population, qui s'ajoutent à une augmentation de la part de logements vacants (passant de 12,9% en 2010 à 14,2% en 2015).

En 2017, une étude régionale sur « la dévitalisation des centres anciens en région PACA » révèle que Sur 14 « centres régionaux identifiés par la STRADDT », Digne se situe dans un niveau d'alerte « élevé » sur le baromètre communal reposant sur trois dimensions : le niveau d'attractivité de la commune, le degré de fragilisation de la commune et le dynamisme de la commune sur la période 2008-13. L'exemple de Digne-les-Bains montre que ce centre régional est nettement moins dynamique que les autres centres régionaux alors que ses niveaux d'attractivité et de fragilités sont dans la moyenne.

La relance de l'attractivité de la ville de Digne-les-Bains, figure de proue du territoire Provence Alpes Agglomération, est donc un enjeu majeur qui conditionne le maintien de son rôle structurant pour l'ensemble du territoire. Elle passe par la revitalisation du centre ancien notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité.

Les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban et de Seyne-les-Alpes sont identifiées comme **centres locaux et de proximité** dont l'objectif est de les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie.

Située sur l'axe stratégique de la vallée de la Durance, la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban regroupe une part importante de l'économie du territoire puisque la majorité des activités industrielles est localisée sur la commune. Avec 10% de la population, 13% des emplois du territoire et 12% des équipements dont un nombre significatif d'équipements supérieurs (25), cette commune est le **centre urbain secondaire** de Provence-Alpes-Agglomération, située au cœur d'un **espace d'appui au développement économique régional** structuré autour de l'axe Château-Arnoux-Saint-Auban/ Sisteron. Depuis 2010 toutefois, la commune connaît une perte d'attractivité et d'emplois qui invite à la vigilance.

Le confortement des dynamiques économiques et résidentielles de la ville de Château-Arnoux-Saint-Auban est un enjeu fort pour confirmer son rôle d'animateur du bassin de vie Ouest du territoire.

Aussi, **trois autres centres de proximité** sont identifiés le long de l'axe durancien : Les Mées, Malijai et Peyruis. Ils ont un poids non négligeable en termes d'activités, d'emplois, de poids démographique ou encore de la concentration en équipements sur cette partie du territoire. Ces communes

regroupent 18% de la population, 13% des emplois et 15% des équipements du territoire, et connaissent des dynamiques positives en matière de croissance démographique et d'offre d'emplois. Au regard de leur poids au sein de l'agglomération et de la présence de près de 250 équipements de la gamme de proximité (équipements fréquents de type école élémentaire, supérette, boulangerie, etc.), elles constituent des relais offrant un accès facilité à un ensemble de services essentiels pour une large part de la population située à l'ouest du territoire. A ce titre, **la pérennisation du rôle de ces communes à travers le maintien d'une offre d'emplois, d'équipements et de services de bon niveau est un enjeu pour le maintien du dynamisme local.**

Seyne-les-Alpes, se démarque également comme un pôle d'équilibre essentiel au nord de l'agglomération, doté d'une **offre significative d'équipements et de services**. la commune joue **un rôle d'animation et de structuration essentiel au sein de l'espace rural du nord du territoire**. A l'échelle du SRADDET, Seyne-les-Alpes est identifiée comme **centre local et de proximité** au même titre que Châteaux Arnoux Saint Auban. Toutefois, le caractère rural et montagnard de son environnement et les spécificités liées à l'économie touristique impliquent des enjeux particuliers pour la commune de Seyne-les-Alpes. L'enjeu principal est ainsi de **soutenir le développement de la commune de Seyne-les-Alpes et de consolider son rayonnement, au bénéfice de tout le bassin de vie Nord de l'agglomération.**

Le territoire de PAA s'articule également autour de communes relais, nécessaires à la vie quotidienne, comportant des équipements, des commerces et des services de proximité permettant de répondre aux besoins quotidiens de leurs habitants. L'enjeu pour le territoire est donc de **préserver le rôle de polarités de services locales des communes relais.**

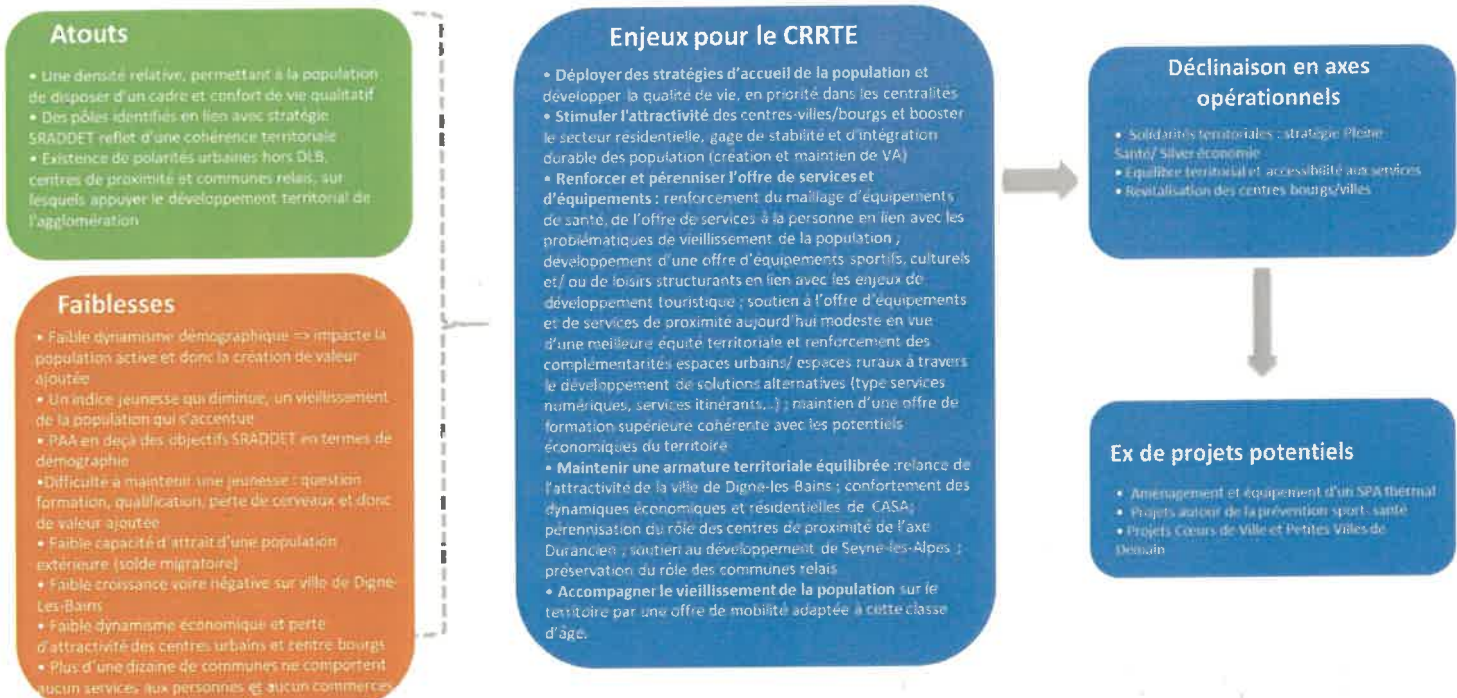
Outre quelques polarités urbaines qui se démarquent, l'agglomération est un territoire à dominante rurale, composé d'une majorité de petits villages, et largement couvert d'espaces naturels, agricoles, forestiers et pastoraux. La densité moyenne de population, de l'ordre 30 habitants/km², reflète ce caractère rural. Il repose sur de nombreuses communes rurales (27 communes sur 46) dont la population est généralement inférieure à 500 habitants. L'affirmation des complémentarités entre les polarités du territoire et les communes rurales est un enjeu pour l'ensemble de Provence Alpes Agglomération.

Bilan et enjeux :

La question de l'attractivité - en termes d'équipements publics comme d'offre privée - est au cœur des enjeux de cohérence et d'équilibre territoriale. La présence de services, d'équipements structurants, de commerces est un élément majeur d'équilibre mais reste fragile et doit donc à ce titre être conforté par une intervention publique (maintien des services de proximité via les Maisons France service par exemple, gestion directe d'équipements sociaux, cultures et sportifs, politiques volontaristes d'accueil et de soutien des commerces)

Situation démographique et cohérence territoriale

La question de l'attractivité -en termes d'équipements publics comme d'offre privée- est au cœur des enjeux de cohérence et d'équilibre territoriale



C) Développement économique et touristique

Reflète d'une dynamique territoriale une fois encore, communes touristiques reflétant les multiples identités du territoire se distinguent dans l'armature territoriale de Provence-Alpes-Agglomération. Ces dernières sont réparties en fonction des spécificités de Provence-Alpes-Agglomération et sont le reflet d'une activité économique dominée par un tourisme saisonnier à trois niveaux :

- Dans la partie nord de l'agglomération, elle est marquée par une activité saisonnière essentiellement liée à la présence de trois stations de montagne. Selonnet, Montclar et Seyne-les-Alpes qui sont les communes majoritairement fréquentées pour profiter des activités offertes par la vallée de la Blanche, notamment en période hivernale puisque ces communes accueillent 3 stations de ski familiales ainsi qu'un domaine de ski de fond. Le tourisme y est majoritairement saisonnier (été/hiver) ;
- Dans le bassin dignois et le carrefour Bléone-Durance, elle se focalise autour du patrimoine naturel, de l'UNESCO Géoparc, de la culture et des sports de pleine nature et du thermalisme en particulier sur Digne-les-Bains ;
- Au sud du territoire le site de renommée internationale des Gorges du Verdon constitue un des principaux pôles d'attraction touristique estivaux. Moustiers-Sainte-Marie et Sainte-Croix-du-Verdon qui sont des spots touristiques majeurs situés au cœur du Parc Naturel Régional du Verdon et qui bénéficient en saison estivale d'une fréquentation particulièrement forte liée notamment à l'attrait du lac de Sainte-Croix et à la renommée d'un des plus beaux villages de France : Moustiers-Sainte-Marie.

Au regard des projets engagés sur le territoire en faveur du développement touristique, des communes touristiques en émergence sont également mises en lumière dans la carte d'armature territoriale.

Il s'agit des communes de Volonne, L'Escale et Château-Arnoux-Saint-Auban qui font partie du projet de valorisation touristique et environnementale de la retenue de l'Escale. Toutes ces communes

touristiques (actuelles et en devenir) présentent **des enjeux spécifiques de structuration et de gestion de l'activité touristique à concilier avec le respect de l'environnement riche dans lequel elles s'inscrivent.**

Le territoire de la communauté d'agglomération est en grande partie couvert par le périmètre du Géoparc de Haute Provence regroupant 50 communes. L'Unesco Géoparc de Haute Provence est le premier Géoparc créé, en 2000, par l'Unesco. Il a servi de modèle au développement des géoparc à travers le monde.

Le territoire de PAA a pour cadre un environnement naturel et géologique exceptionnel, avec des différences climatiques entraînant une diversité faunistique et floristique et permettant une offre d'activités de pleine nature importante. Le territoire compte notamment sur *Provence Alpes*, le plus grand domaine VTT de France, labellisé par les fédérations françaises de cyclisme et de cyclotourisme, le Centre national de vol à voile à Saint-Auban, les activités nautiques au lac de Sainte-Croix, le circuit original de land art «Refuge d'Art» et les activités de montagne. Les Activités de Pleine Nature sont très nombreuses et porteuses d'emplois et de diversification touristique, en combinant les randonnées pédestres, équestres, en raquettes à neige, le vélo tout terrain, le cyclotourisme, le vol à voile, le parapente, l'escalade, les via ferrata, le golf, les sports d'eau : pêche, piscine, plan d'eau...

Le territoire est un territoire d'itinérances : outre la transhumance, se trouvent la route Napoléon, le chemin de Compostelle, la via Domitia, la route des saveurs senteurs, la route de l'olivier, de la lavande...

Le thermalisme et la remise en forme dynamisent l'économie locale et ont des retombées positives sur l'ensemble du territoire en termes d'emplois directs et indirects en hôtellerie, campings, meublés, commerces, restauration.... Le nombre de curistes est en moyenne de 6 à 7000 curistes par an, et 5000 clients pour la remise en forme.

Les stations de sports d'hivers et loisirs de montagne de la vallée de la Blanche réalisent quant à elles un chiffre d'affaire de 2,2M€ environ entre 2019 et 2020.

Ainsi Provence Alpes agglomération oriente sa stratégie touristique autour de trois axes que sont l'organisation, la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs ; la communication et le marketing touristique et la structuration d'une offre d'exception. Structuration orientée autour de trois destinations phares que sont la haute Provence, le Verdon et la vallée de la Blanche. Enfin, la stratégie identifie quatre filières d'excellence autour desquels les projets de l'agglomération vont s'axer sur les prochaines années :

- Pleine santé et bien-être
- Montagne, randonnées et APN
- Ecotourisme et géotourisme
- Art et culture

PAA est également signataire d'un contrat régional « station de demain » orienté vers la modernisation des équipements de ses trois stations communales (Grand Puy, Montclar, Chabanon) et la diversification de l'offre touristique quatre saisons. PAA regarde avec attention le futur Plan montagne qui sera proposé par l'Etat via l'ANCT.

Enfin, la relance de la filière thermale, une fois la crise de la Covid-19 passée, sera un enjeu fort du territoire. PAA a doté en 2021 l'établissement thermal d'un SPA, véritable atout pour le développement de l'offre « bien-être et remise en forme ». Afin de maintenir son niveau d'offre, l'établissement thermal devra procéder, dans les années à venir, à de nouveaux investissements lourds notamment pour la rénovation de ses deux piscines. Au niveau de la gestion de l'établissement, une réflexion sera à mener sur l'opportunité de la confier à une structure spécialisée

via une DSP ou la création d'une SEM, cette réflexion devra également intégrer la problématique de l'offre hôtelière.

Au-delà du tourisme, l'économie se caractérise également par sa diversité, tant en termes de secteurs que de zones géographiques. Cette année, l'ensemble du territoire a été classé en Zone de Revitalisation Rurale ce qui induit une réflexion globale en matière d'aménagement du territoire et notamment des espaces économiques (dont la zone d'activités d'intérêt régional de La Cassine). L'artisanat et le commerce sont importants, même si les commerces de proximité, notamment dans les centres des communes peinent à se maintenir comme développé plus haut.

85% des salariés travaillent dans le tertiaire. Le secteur tertiaire non marchand est prépondérant face à un secteur tertiaire marchand sous-représenté.

On observe néanmoins un fort recul de l'emploi salarié du secteur privé (-12 %, perte de 1 170 emplois). Ainsi qu'un bassin d'emplois quasi administratifs et de services ce qui se traduit par un manque d'économie productive.

A l'échelle du département, l'industrie représente 215 établissements et 3807 emplois soit 11% des emplois, en hausse de plus de 6,6% entre 2014 et 2019. Sur le territoire de PAA, l'activité industrielle se concentre au niveau du carrefour Bléone-Durance, autour de l'usine de Saint-Auban, qui emploie aujourd'hui encore 350 personnes. L'usine de produits chimiques, aujourd'hui en phase de transition, reste un acteur majeur du territoire ; autour de ce site historique, de nombreuses industries se sont implantées. En plus de la chimie, l'industrie agro-alimentaire s'est développée sur le territoire en mettant en valeur le terroir local. Au total on dénombre 860 emplois salariés dans ce secteur. Sur l'ensemble de son territoire, PAA compte une quinzaine de zones artisanales et d'espaces d'activités économiques. Ces derniers concernent principalement les secteurs de la construction (Aiglun, Champtercier, L'escale, Les Mées), de l'industrie (Peyruis, Château Arnoux St Auban, Seyne), du commerce de détail, du tertiaire et mixte (Digne-Les-Bains, Le Chaffaut St Jurson), ou encore de logistique (Malijai).

Le territoire est donc marqué par une concentration des activités économique et de l'offre de zone d'activité sur l'axe Durancien (en termes de superficie foncière) avec une demande de locaux d'activités et d'entrepôts qui tend à se concentrer également sur cette zone, et plus spécifiquement sur un axe tourné vers Aix/Marseille.

Sur l'ensemble de PAA, on observe un marché concentré sur les activités présentes, avec notamment une prédominance de surfaces commencées dédiées aux activités présentes artisanales et d'entrepôts (22 à 25% par an) et une très faible part de surfaces dédiées aux activités industrielles (6% en moyenne par an).

PAA est mobilisée par un enjeu de stratégie de commercialisation qui vise à rendre visible de l'offre foncière et immobilière, co portée par Rising Sud et l'ADE, qui a permis d'augmenter le nombre de dossiers de demandes d'implantation. Néanmoins l'agglomération est confrontée à des difficultés de commercialisation, liées notamment à un cahier des charges contraignant et à un enjeu de dimensionnement parcellaire.

En termes d'activités agricoles, on constate une production très diversifiée avec une forte présence de l'élevage (57% des surfaces agricoles utilisées sur PAA y sont consacrées) mais également des secteurs irrigués permettant l'arboriculture, le maraichage.

35% d'exploitations possède une part de commercialisation en circuits courts, et la certification AB est bien représentée. Une grande majorité d'exploitations sont professionnelles et les installations de nouveaux agriculteurs sont majoritairement orientées sur les circuits courts. Néanmoins les exploitations sont souvent individuelles, limitées en main d'œuvre pour développer de nouvelles formes de commercialisation. Et on observe une certaine distance des grands pôles de consommation urbains et industriels (à compléter avec les enjeux du PAT – fin avril 2021). En zone de montagne, l'activité pastorale est encore très présente et participe fortement de l'identité et de la culture locale.

Enfin, les ressources naturelles et les potentialités de développement des énergies renouvelables sont abondantes (bois, eau, ensoleillement...) et offrent des perspectives de diversification et de développement économique prometteuses dans le cadre de la transition énergétique.

On constate qu'à l'échelle du territoire le secteur agricole connaît une forte évolution ces dernières années dans la mesure où le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 48% entre 1988 et 2010, le nombre d'ETP de 42% mais la surface agricole utilisée a progressé de 25% sur la même période.

PAA considère l'agriculture comme un axe majeur de développement économique du territoire et souhaite ainsi œuvrer pour :

- Préserver les terres à fort potentiel agricole
- Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs
- Faciliter la transmission des exploitations agricoles (hors cadre familial)
- Soutenir l'offre de formation existante (Lycée agricole de Carmejane et MFR)
- Soutenir les équipements structurants de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en circuits courts (abattoirs, maison de pays, atelier de transformation animal et végétal)

De manière générale, la politique agricole menée par PAA doit impulser une dynamique d'excellence des produits d'un point de vue qualité et approche agri environnementale. Pour mener à bien ses exigences, l'agglomération s'appuie sur les compétences et l'expertise de la chambre d'agriculture et un partenariat avec le CFPPA de Carmejane. Ces ambitions constituent la base du partenariat formalisé au sein de la convention cadre et la convention annuelle d'objectifs.

L'agglomération se mobilise dans le champ des circuits courts et met en œuvre son plan alimentaire territorial. Elle gère l'abattoir de Digne-les-Bains et sa salle de découpe, l'abattoir de Seyne les Alpes et est propriétaire de la Maison de produits de Pays située à Mallemoisson et gérée par un collectif de producteurs et artisans locaux. L'agglomération entend développer ces outils pour qu'ils répondent aux exigences de qualité souhaitées.

Enfin, pour asseoir sa stratégie territoriale et répondre aux enjeux agricoles et de santé publique, Provence Alpes Agglomération souhaite fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet alimentaire territorial. Les enjeux identifiés sont de :

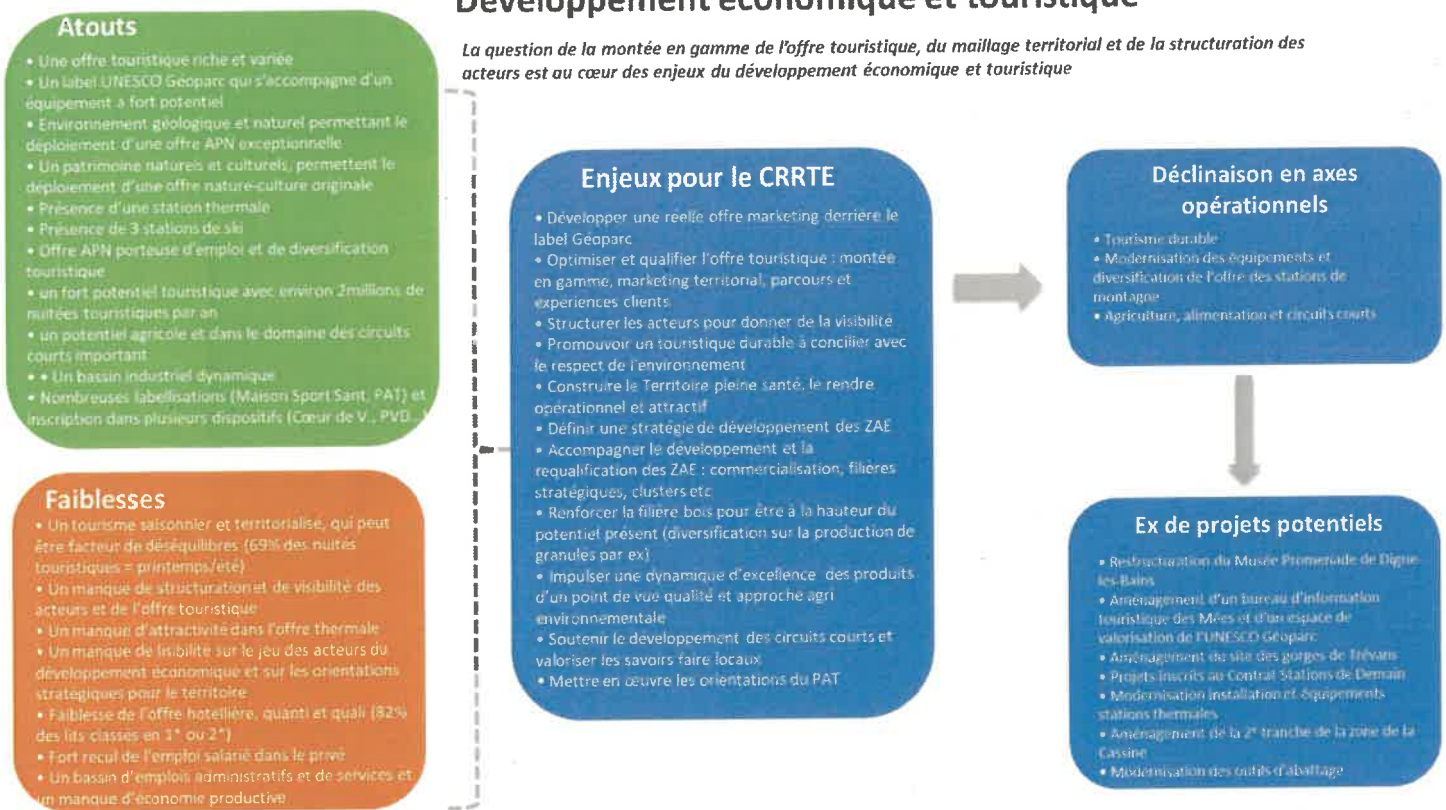
- Faciliter l'accès à une alimentation de qualité (local, frais et de saison)
- Eduquer les plus jeunes à l'alimentation
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Maitriser le foncier agricole
- Favoriser la création et le maintien de l'emploi agricole et agroalimentaire
- Positionner les équipements, abattoirs et maisons de Pays dans un cadre stratégique offrant des perspectives de développement

Cette stratégie alimentaire permet également de valoriser les savoir-faire locaux et de faire rayonner Provence Alpes Agglomération hors de ses frontières.

Bilan et enjeux

Développement économique et touristique

La question de la montée en gamme de l'offre touristique, du maillage territorial et de la structuration des acteurs est au cœur des enjeux du développement économique et touristique



On observe que PAA bénéficie de nombreuses labellisations et inscriptions dans des dispositifs qui lui donnent des opportunités et perspectives ambitieuses de développement (ex : labellisation maison sport santé, labellisation à venir du Plan Alimentaire territorial, inscription dans les dispositifs Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, etc).

2. État des lieux écologique

Diversité et ressources environnementales

Trois espaces géographiques distincts constituent le paysage de Provence-Alpes Agglomération : les collines et les plateaux de Haute-Provence au sud-ouest, les Préalpes (ou pays de moyennes montagnes) du sud-est vers le nord, et les montagnes alpines au nord. En d'autres termes, le nord du territoire est marqué par un caractère montagnard affirmé tandis que le sud et l'ouest du territoire sont davantage tournés vers des atmosphères provençale et méditerranéenne.

Par ailleurs, 51,5% de la surface de Provence-Alpes Agglomération est couverte par différents espaces naturels et écologiques règlementaires et contractuels, et 98% des communes sont concernées par au moins l'un de ces espaces :

- Des espaces protégés (22 Espaces Naturels Sensibles) ;
- Des espaces labellisés (8 sites NATURA 2000, 4 Arrêtés de Biotope, de très nombreuses zones humides) ;
- Des espaces d'inventaires (plus de 40 ZNIEFF géologique, de type 1 ou de type 2).

Un enjeu majeur pour le territoire est donc la préservation de cette richesse éco systémique, qui est à concilier avec les besoins de développement local, et notamment le développement éco touristique détaillé précédemment.

Compte tenu de sa diversité paysagère et de ses richesses écologiques, faunistiques, floristiques et géologiques, le territoire est largement considéré comme « réservoir/ poumon/ espace de loisir » pour nombre de territoires urbains alentours.

L'agglomération souhaite notamment développer la connaissance pour sensibiliser à la protection de la biodiversité, grâce à un travail d'observation, de qualification et d'inventaire à mener sur le territoire.

De plus, dans le cadre de la prise des compétences GEMAPI, eau et assainissement et pluvial, Provence Alpes Agglomération agit en partenariat avec les gestionnaires des réseaux aquatiques (Parc naturel régional du Verdon, SMAB, SMDBA, SMAVD) afin de préserver la continuité écologique et la qualité biologique des cours d'eau qui marquent ce territoire (Durance, Verdon, Asse, Bléone, Blanche) et alimentent en eau potable la majeure partie de la Provence. Plus qu'ailleurs (source Groupe d'Expert Climat PACA), Provence Alpes Agglomération, comme les Alpes du Sud en général, est exposée au changement climatique. Consciente de cette vulnérabilité, elle a décidé de s'adapter en agissant sur la gestion de la ressource en eau et sur la prévention des risques d'inondation.

À travers la gestion du Petit et du Grand cycle de l'eau, Provence Alpes Agglomération souhaite apporter la plus grande attention à la ressource en eau et sa qualité. Il s'agit d'un élément fort du territoire de par ses multiples implications environnementales et économiques (assainissement, agriculture, tourisme, énergie renouvelable...). Ainsi la prise en compte et la prévention de ces risques, associés à la perte de biodiversité doit s'accompagner de mesures de protections. La fragilité des zones humides, écosystèmes fondamentaux des équilibres écologiques et fonctionnels de certains bassins versants comme celui de la vallée de la Blanche, demande des actions conservatoires en partenariat avec les communes et gestionnaires de réseaux aquatiques. PAA souhaite notamment définir un Plan de Gestion Stratégique afin de disposer d'une stratégie globale et concertée de préservation et de gestion des zones humides. Elle a également pour objectif de définir et d'évaluer l'état des fonctions (effectives et potentielles) remplies par les zones humides (rôle d'infrastructures naturelles, rôle biologique), d'identifier les pressions qui s'exercent sur ces fonctions et de définir les objectifs de préservation, conservation, restauration et moyens d'interventions.

Enfin, l'intercommunalité s'est engagée dans l'intégration de la forêt et du bois dans ses politiques de développement et d'aménagement du territoire. Les communes au nord du territoire font partie de la charte forestière de territoire « Ubaye-Pays de Seyne » en cours de renouvellement.

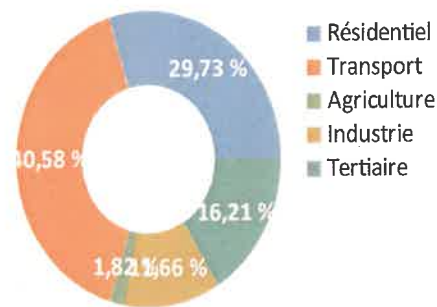
Situation énergétique de PAA

Pour l'année 2018, le bilan énergétique de Provence Alpes Agglomération sur l'intégralité de son territoire et les 46 communes le composant correspond à la consommation en énergie finale de 104.5 ktep (kilo tonne équivalent pétrole). Ce territoire représente 0,8% des consommations régionales (Région PACA).

A noter que les consommations de gaz naturel et de fioul de la commune de Château Arnoux Saint Auban tombent sous le secret statistique. Ces consommations sont essentiellement imputées à l'usine d'ARKEMA implantée dans cette commune ce qui explique le classement de ces données. Les consommations d'énergie finale du territoire ont diminué de 8% depuis 2007. Cette baisse est moindre que celle constaté sur l'ensemble régional (15%).

Cependant, si la baisse constatée au niveau régional s'est principalement fait sentir entre 2007 et 2010 suivie d'une stagnation depuis, le territoire présente plutôt une diminution linéaire.

Consommation d'énergie finale par secteur



Source: Inventaire ATMO Sud

Les secteurs du transport (40%) et du résidentiel (30%) sont prépondérants dans la répartition de la consommation d'énergie finale par secteur.

Le territoire est très dépendant des produits d'énergie fossiles (carburants, fioul et Gaz naturel) qui représentent plus de 59% de l'énergie consommée (49% de produits pétroliers, 10% de gaz). Les deux tiers sont liés à la consommation de carburant dans les transports.

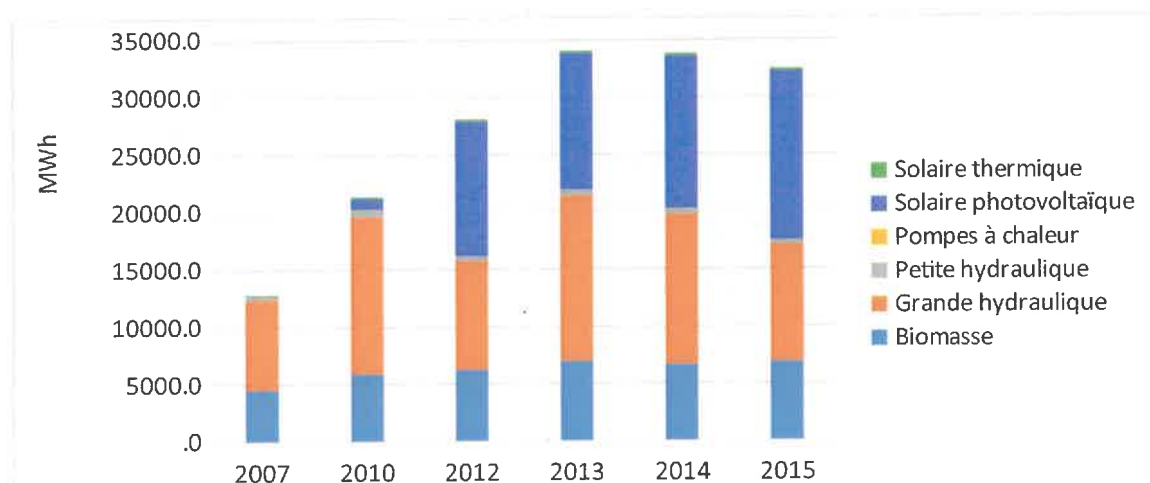
L'électricité est la seconde source dans le mix énergétique (32%). Elle est quasi également consommée dans le résidentiel (36%) et l'industrie (34%) puis le tertiaire (27%).

A noter également la présence du bois quasi exclusivement dans le résidentiel.

On constate donc des besoins énergétiques, liés à une forte dépendance aux énergies fossiles qui créent une vulnérabilité économique du fait de la hausse du prix des énergies non renouvelables.

Néanmoins ces besoins sont en partie couverts par une **production locale d'énergie**.

En effet, 29% des besoins énergétiques du territoire sont produits en 2015 : par l'énergie photovoltaïque (qui représente 10,5% de la production départementale) et par l'hydroélectricité dont la production est fluctuante.



Source: Inventaire ATMO Sud

D'autres potentiels sont à mobiliser, comme la méthanisation dont un projet est actuellement à l'étude, mais aussi la filière bois-énergie par le développement des réseaux de chaleurs ou encore d'autres filières thermiques (solaire thermique, géothermie, etc).

Démarches de développement durable et de transition écologique

PAA est la première communauté d'agglomération de la Région PACA à s'être dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial en 2020. Au-delà de l'adoption de son PCAET, Provence Alpes Agglomération s'engage dans la transition énergétique et notamment pour devenir un territoire à énergie positive avant 2050.

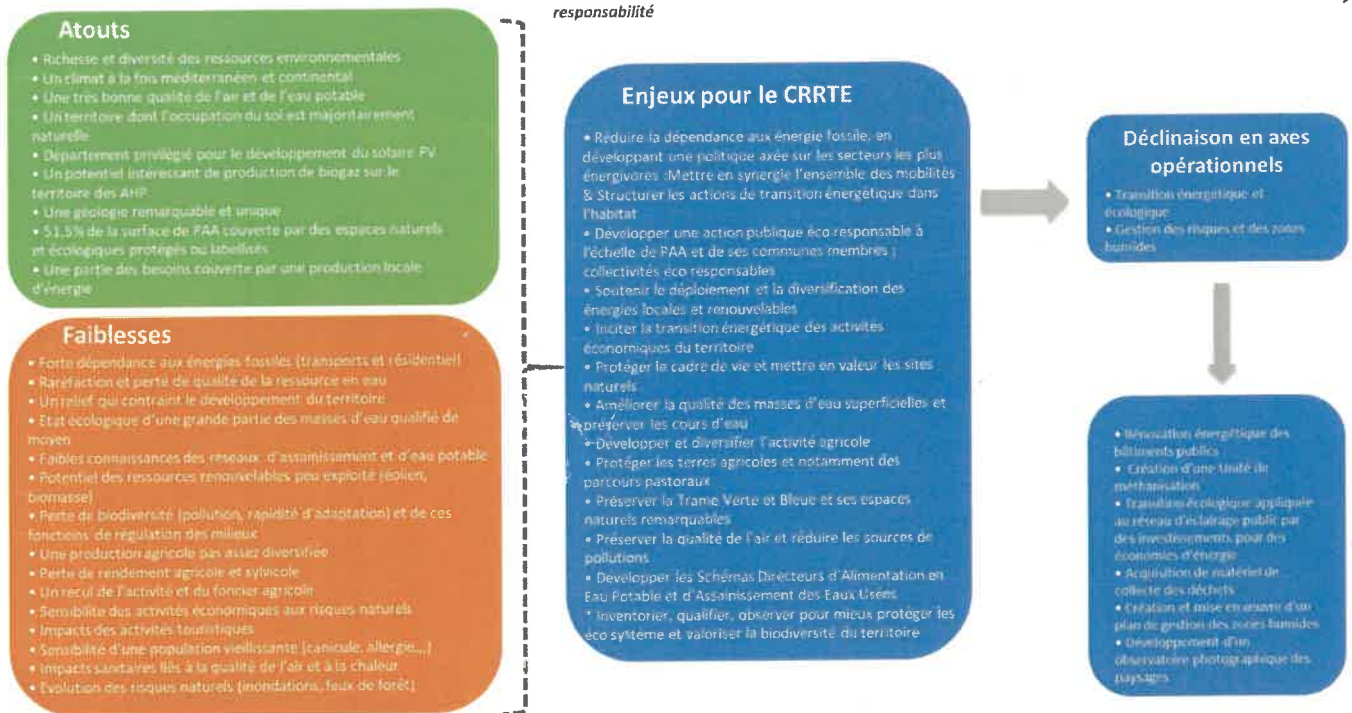
L'agglomération a délégué au Syndicat mixte Asse Bléone la compétence GEMAPI et s'engage à ses côtés dans le lancement d'un plan de gestion stratégique des zones humides en 2022.

A noter, PAA est également investie dans l'organisation biannuelle d'un festival de la Biodiversité « Inventerre ».

Bilan et enjeux :

Environnement et transition EE

PAA a adopté un Plan Climat Air Energie Territorial qui identifie les principaux enjeux et objectifs stratégiques pour le territoire, en termes d'éco-mobilités, de rénovation énergétique et d'éco-responsabilité



3. Les contrats existants du territoire

PAA est signataire de différents contrats et s'inscrit dans plusieurs dispositifs, qui lui permettent de se doter d'une stratégie de développement territorial ambitieuse et cohérente.

Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial

Depuis Juin 2019, PAA est signataire du CRET 2019-2022, pour sa 2e génération successive. Vecteur de la mise en œuvre du SRADDET, il se décline de manière opérationnelle à travers les cinq axes du Plan Climat Régional :

- ✓ Cap sur l'écomobilité
- ✓ Une région neutre en carbone
- ✓ Un moteur de croissance
- ✓ Un patrimoine naturel préservé
- ✓ Bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale

Signé entre le Département des Alpes de Haute Provence et PAA en 2019 puis prochainement en 2021, ce contrat vise à soutenir les projets structurants du territoire, et s'articule autour de trois volets. PAA est concernée par le volet 3, dédié aux EPCI pour accompagner les projets territoriaux autour de plusieurs axes :

- ✓ Un territoire préservé
- ✓ Un territoire attractif
- ✓ Un territoire solidaire
- ✓ Un territoire valorisé

Le Plan Climat Air Energie Territorial

PAA a adopté un Plan Climat Air Energie Territorial depuis février 2020 dont la stratégie s'appuie sur les conclusions d'un diagnostic « climat-air-énergie » préalablement réalisé à la l'échelle du territoire. Il s'agit d'un véritable projet territorial de développement durable qui se veut être porteur d'attractivité et de qualité de vie.

Il s'articule autour de six axes et d'une cinquantaine d'actions dont la majorité sous sous maitrise d'œuvre de la communauté d'agglomération :

- ✓ Mettre en synergie l'ensemble des mobilités
- ✓ Structurer les actions de transition énergétique dans l'habitat
- ✓ PAA et ses communes membres, collectivités écoresponsables
- ✓ Soutenir le déploiement des énergies locales et renouvelables
- ✓ Inciter la transition énergétique des activités économiques du territoire
- ✓ Anticiper les impacts du changement climatique

L'agglomération s'engage ainsi à sensibiliser et dynamiser le territoire en mobilisant élus, agents, partenaires, acteurs socio-économiques, services de l'Etat, organismes, habitants...

Le Dispositif Territoire d'Industrie

PAA est signataire du contrat Territoire d'Industrie, programme national lancé en 2018 pour la réindustrialisation des territoires. Il s'articule autour de 17 mesures visant à développer ou renforcer les projets de territoire et concerne plus spécifiquement la Vallée de la Durance et ses quatre EPCI (DLVA, CCSB, CCPFML et PAA). Quatre enjeux ont été identifiés pour ce territoire :

- ✓ Accroître l'attractivité et la promotion du territoire
- ✓ Encourager l'innovation et moderniser les outils de production
- ✓ Accompagner la gestion du capital humain par des outils de formation adaptés
- ✓ Accompagner la transformation énergétique du territoire

Les EPCI ont proposé des fiches-action répondant aux 4 thématiques, qui concernent des projets à l'échelle de sites industriels et ont une vocation structurante

À noter, PAA a été retenu comme Territoire d'Industrie, site industriel clé en main autour d'Arkéma lors d'une première vague de labellisation. Un 2e Territoire d'Industrie pourrait intégrer le site de la Cassine, zone d'activité économique sur la commune de Peyruis.

Le Contrat Stations de Demain

C'est l'ancienne communauté de communes du pays de Seyne qui a porté le premier Contrat Stations 2015-2020, avant son transfert à Provence Alpes Agglomération (PAA) à partir de 2017. Destiné à relancer les dynamiques d'investissements en stations, il a soutenu des opérations de modernisation des équipements et de diversification des activités à l'échelle de la vallée de la Blanche. Un futur Contrat Stations 2022-2027 sera prochainement signé par PAA.

Le Programme LEADER

Provence Alpes Agglomération est porteuse du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement et de l'Économie Rurale), volet du FEADER, axé sur le développement rural. Il a été mis en œuvre pour la programmation 2014-2020 par le biais de deux Groupes d'Action Locaux (GAL), le Dignois et Durance Provence. Le premier, structuré autour de 35 communes rassemblant plus de 30 000 habitants, il oriente sa stratégie « territoire en transition vers une économie nouvelle » autour de 4 objectifs stratégiques :

- Encourager de nouvelles approches économiques pour une autonomie alimentaire et énergétique.
- Faire fructifier notre potentiel touristique et culturel pour une identité commune et forte du territoire.
- Agir sur la mobilité et l'accessibilité des services aux personnes et des entreprises.
- Impulser de nouveaux services adaptés à l'enfance et aux séniors.

Le second, constitué de 14 communes et plus de 20 000 habitants s'organise autour de la Vallée de la Durance. Sa stratégie repose sur deux piliers que sont l'environnement et la culture et se décline en 4 axes principaux :

- Se transformer en territoire propre : zéro déchet, zéro gaspillage
- Favoriser un développement économique durable
- Promouvoir un tourisme culture-nature
- Contribuer à l'émergence d'un territoire solidaire

Une nouvelle génération de programmes devrait voir le jour post 2021, pour laquelle PAA sera candidate.

Le Programme Espace Valléen

Provence Alpes Agglomération est également porteuse d'un programme Espace Valléen, décliné sur deux territoires que sont Aqua Terra et Durance Provence. Cofinancé par l'Union européenne (POIA-FEDER), l'État (CIMA-FNADT) et les fonds régionaux, il s'agit d'un programme contribuant à la diversification touristique grâce au soutien à des projets structurants pour les territoires. 35 territoires des Alpes françaises étaient reconnus Espaces Valléens pour la programmation 2015-2020 et constituaient ainsi un réseau dynamique sur l'ensemble du massif alpin.

Aqua Terra a orienté sa stratégie pour cette génération autour de six objectifs opérationnels, correspondant à 6 fiches actions :

- améliorer la qualité d'accueil et des services
- promouvoir le territoire et valoriser nos patrimoines et savoir-faire
- équiper et aménager les pôles pour mieux diversifier l'offre
- connecter et coordonner nos offres touristiques, les acteurs et les sites en plaçant les OT au cœur du dispositif
- adapter des services de mobilité pour les touristes et les habitants
- développer les technologies numériques en équipement et en usage

Durance Provence a décliné sa stratégie sur la base de trois objectifs :

- Construire une identité d'éco audace, partagée par tous
- Faire vivre aux visiteurs des vacances engagées et originales
- Expérimenter les éco innovations

Le Programme ALCOTRA

Provence Alpes Agglomération est porteuse du programme européen de coopération transfrontalière ALCOTRA (Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière), qui couvre le territoire alpin entre la France et l'Italie. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des populations et le développement durable des territoires et des systèmes économiques et sociaux transfrontaliers grâce à une coopération touchant l'économie, l'environnement et les services aux citoyens. C'est pour décliner sa stratégie de territoire « Pleine Santé » que l'agglomération porte cinq projets, inscrits dans les Programme intégrés thématiques PROximité SOLidaire (Coo com, Senior, Femmes, Jeunes) et un projet CLIP E-Santé.

L'ensemble de ces programmes et dispositifs participe donc à l'émergence d'une stratégie commune de PAA, qui peut être schématisée de la manière suivante. C'est également le socle permettant d'asseoir les pistes stratégiques du contrat de ruralité et de relance.

Le Dispositif Cœur de Ville

Considérée comme une ville moyenne fragile avec un cœur de ville en perte de vitesse sur les plans économique et social, Digne-Les-Bains est porteuse du label Action Cœur de Ville. Elle bénéficie ainsi d'un accompagnement encadré par une convention-cadre pluriannuelle jusqu'en septembre 2022 et élaborée autour de cinq axes :

- ✓ De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- ✓ Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- ✓ Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- ✓ Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- ✓ Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Suite à la signature de la convention par l'ensemble des partenaires que sont l'État, l'ANAH, le Département, la Banque des Territoires, le groupe Action Logement, la CCIT04, la CMA04, la Plateforme Initiative Alpes-de-Haute-Provence et l'EPARECA (ANCT), le Plan s'est rapidement traduit de manière opérationnelle avec le lancement des toutes premières actions dès la fin de l'année 2018.

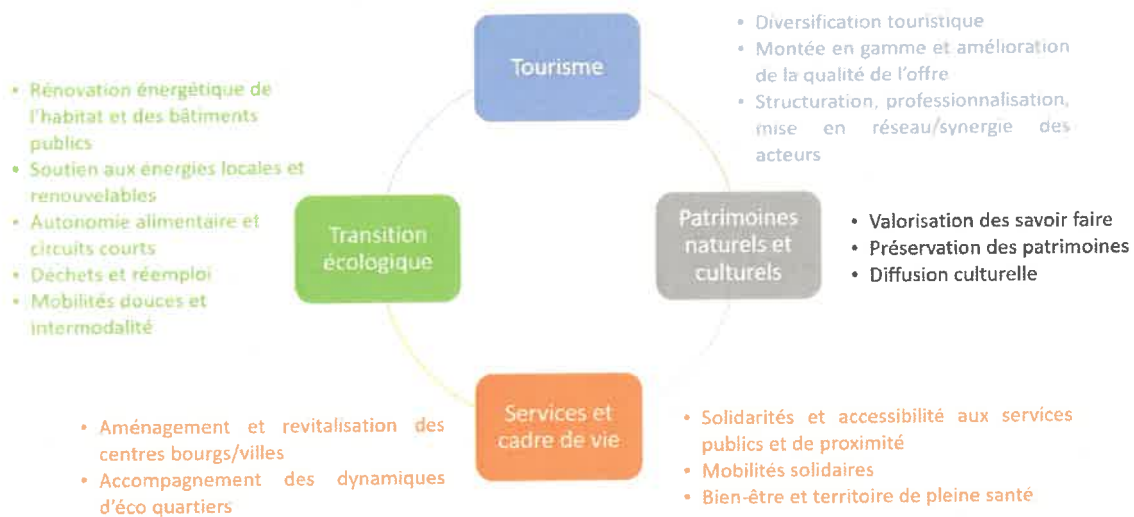
En lien avec les enjeux du CRTE et notamment de transition énergétique, la réalisation d'un schéma cyclable et d'un schéma circulatoire, la réflexion autour du devenir de la gare routière en « maison de tourisme et de la mobilité » sont en cours.

Le Dispositif Petites Villes de Demain

Conscientes de l'impact positif en termes d'attractivité d'un cœur de ville agréable et dynamique sur le plan économique, quelques communes ayant des fonctions de centralité se sont engagées dans des dispositifs d'accompagnement en faveur de la revitalisation de leur centre.

Ainsi les communes de Seyne et Châteaux-Arnoux-St-Auban ont été labellisées Petites Villes de demain et bénéficient à ce titre d'un accompagnement dans le cadre du programme déployé par l'Agence Nationale de cohésion des territoires (ANCT) en partenariat avec les collectivités territoriales et la Banque des Territoires. Partie intégrante du Plan de relance, ce programme vise à conforter le rôle structurant de ces villes dans le développement des territoires ruraux. Ce label leur permet concrètement d'accéder à une palette d'outils proposée par les partenaires, au même titre que les communes Cœur de ville, et la mobilisation des subventions visant le recrutement de chargés de mission dédiés. Les deux communes de Châteaux-Arnoux-St-Auban et Seyne ont un délai de 18 mois pour élaborer leur projet respectif de revitalisation. La convention d'adhésion Petites Villes de Demain sera complétée par une convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Synthèse des stratégies existantes à l'échelle de PAA



La stratégie conjointe de ruralité, de relance et de transition écologique

1. La stratégie de relance de l'activité

Le plan France Relance a été élaboré à l'initiative du Gouvernement à la suite de la crise sanitaire survenue au premier semestre 2020, dont les conséquences économiques ont été immédiates et sont inédites. Ce plan a pour objectif, à court terme, de relancer fortement l'activité économique, et pour objectif de moyen terme de transformer notre pays, en investissant prioritairement dans les secteurs et industries d'avenir. Doté d'un montant de 100 milliards, il se décline en trois piliers :

- transition écologique (30 milliards d'euros) : devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050
- compétitivité (34 milliards d'euros): renforcer la compétitivité des entreprises tout en garantissant notre souveraineté et notre indépendance technologique et en relocalisant les appareils de production en France
- cohésion (36 milliards d'euros): garantir la cohésion sociale et territoriale

Dans un souci de rapidité et d'efficacité, les crédits débloqués dès la fin de l'été 2020 dans le cadre du plan de relance sont répartis sur les territoires selon deux modalités : via des enveloppes de financement exceptionnelles (à l'instar de la DSIL "Relance") et via des appels à projets publiés par les ministères selon leurs attributions respectives.

Dans le cadre de son CRTE, la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération a souhaité inclure de nombreux projets s'inscrivant dans une stratégie territoriale cohérente et structurante. Cette stratégie a été élaborée après identification des points forts de ce territoire, que sont la qualité de son environnement, son patrimoine foncier, la qualité de ses équipements et son accessibilité. Elle se décline en cinq axes : transition écologique, équilibre et solidarité des territoires, tourisme, santé et économie.

Les projets élaborés dans le cadre de cette stratégie sont en parfaite adéquation avec les trois piliers du plan de relance. Ces projets ont ainsi vocation à être financés pour partie par des crédits débloqués dans le cadre du plan de relance à court et moyen terme. Soit par l'intermédiaire d'enveloppes de financement exceptionnelles attribuées par les préfectures de région, soit après avoir été sélectionnés dans le cadre d'appels à projets nationaux ou régionaux.

En s'inscrivant dans cette stratégie, Provence Alpes Agglomération souhaite ainsi s'engager dans la relance de l'activité.

2. A moyen terme, la transition écologique et la ruralité du territoire sont des leviers pour son développement

Quatre axes découlent naturellement des enjeux identifiés et permettent à l'agglomération de proposer une première version de plan d'action, dans lequel les projets partagés au titre du plan de relance sont identifiés.

Les projets structurants inscrits au contrat de relance et de transition écologique bénéficieront, chaque année, d'un accès privilégié aux financements de l'État, et, à la demande du porteur de projet, d'un accompagnement renforcé de ses moyens d'ingénierie territoriale, notamment mobilisables via l'Agence nationale de cohésion des territoires.

Proposition d'axes stratégiques

4 axes stratégiques se dessinent naturellement au regard des enjeux

Axe 1 : Transition énergétique et écologique

A1.1 : Energies renouvelables

A1.2 : Mobilités douces et intermodalité

A1.3 : Biodiversité et protection des milieux

Axe 2 : Solidarités territoriales

A2.1 : Accessibilité aux équipements structurants

A2.2 : Eau/Assainissement, gestion des risques

A2.3 : Stratégie Pleine Santé

Axe 3 : Tourisme durable

A3.1 : Diversification et modernisation des équipements

A3.2 : Cohérence et structuration des offres et acteurs

A3.3 : Stratégie Montagne et équilibre territorial

Axe 4 : Attractivité économique

A4.1 : Agriculture, alimentation et circuits courts

A4.2 : Revitalisation des centres villes/bourges

A4.3 : Développement et requalification des ZAE



Des accompagnements spécifiques contractualisés :

- **Un contrat avec l'Agence de l'Eau :** Dans le cadre de son inscription en zone de revitalisation rurale, Provence Alpes Agglomération est cosignataire d'un contrat de trois ans pour une intervention à hauteur de 5M€ de l'Agence de l'Eau. Les projets inscrits au plan d'action rentrent donc dans cette contractualisation.
- **Un contrat signé avec l'ADEME :** afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'ADEME propose un Contrat d'Objectif Territorial de 4 ans, basé sur les deux référentiels des programmes Cit'ergie et Economie Circulaire. Il permet d'accompagner la collectivité dans une amélioration continue sans niveau préalable dans sa transition écologique.

Une démarche de priorisation de projets structurants :

Un premier plan d'action « relance » 2021-2023 est proposé au titre du CRTE, ci-après. Il identifie 50 projets pour le territoire, issus d'un travail conjointement mené entre PAA, ses communes ainsi que les signataires et partenaires financiers du CRTE. Les dossiers prioritaires correspondent à des projets en capacité à démarrer d'ici 2023, qui s'inscrivent dans la stratégie CRTE de PAA et dans l'une des transitions ciblées par le

contrat. Cette démarche est complétée par un second plan d'action, qui sera étudié lors de la revoyure puisqu'il concerne des projets non priorités, pouvant démarrer toute la durée du contrat 2021-2026. Il est intégré en annexe du CRTE.

TABLEAUX PLAN D'ACTION

Cf – annexes :

- Plan d'action « Relance » 2021-2023
- Plan d'action complémentaire 2021-2026

La gouvernance

1. Comités de pilotage, comités techniques et association de la société civile

La définition d'une gouvernance du CRRTE est essentielle afin :

- De suivre l'état d'avancement de réalisation des actions concourant à la mise en œuvre de la stratégie de développement territorial
- D'assurer des conditions partenariales optimales permettant le suivi des engagements et leur éventuelle actualisation
- D'associer la société civile à la supervision et évaluation du contrat

À cette fin sont créés un comité de pilotage et un comité technique.

a) Le COPIL

Le comité de pilotage devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires.

Il est ainsi composé de :

- La Préfète des Alpes de Haute Provence
- La Présidente de Provence Alpes Agglomération
- Les élus membres du bureau de Provence Alpes Agglomération dont la délégation correspond à l'un des volets du contrat Le Président du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
- Le représentant de la Caisse des dépôts et consignations
- Le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pourra être associé à ce comité de pilotage, parallèlement au comité de pilotage du Contrat Régional d'Équilibre Territorial, dont certaines actions sont reprises dans le CRRTE. Une mutualisation de ces deux comités peut être envisagée.

Le COPIL sera co-présidé par la Préfète des Alpes de Haute Provence et la Présidente de Provence Alpes Agglomération

Cette instance a pour mission :

- Assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et des actions inscrites : état d'avancement, programmation financière annuelle.
- Décider d'ajuster la stratégie du projet dans le cadre de l'actualisation du programme d'actions annuel.
- Veiller à la bonne mise en place des démarches de co-construction avec les différentes instances membres et partenariales

Le comité de pilotage devra se réunir a minima une fois par an et échanger en amont sur la base d'un tableau de suivi des projets actualisé.

Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique pour la préparation des réunions et du suivi du contrat et des actions.

a) Le COTECH

Ce comité technique se compose du directeur général des services de Provence Alpes Agglomération et des responsables des services thématiques en lien avec le contrat, ainsi que des services de l'État, du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et des autres partenaires, dont la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Caisse des dépôts et consignations.

Le comité technique a pour principales missions :

- Assurer le suivi des engagements et du déploiement des actions, d'un point de vue global, sectoriel et territorial ;
- Préparer et mettre en œuvre les programmes d'actions annuels (y compris la programmation financière)
- Partager et analyser des éléments d'observation et d'évaluation pouvant conduire à un ajustement de la stratégie du Contrat ;

Le comité technique se réunira toutes les fois qu'il lui semble nécessaire et pourra, à la demande des élus, organiser des réunions spécifiques sur certains points du contrat.

Au regard des thématiques et des projets, des chargés de mission du pôle Aménagement et développement territorial seront davantage concernés et feront le lien avec les porteurs de projets pour s'assurer de la réalisation de ceux-ci.

Le responsable du service ingénierie territoriale sera le coordonnateur de ce contrat pour Provence Alpes Agglomération et fera le lien avec les services de l'Etat pour préparer les réunions du comité technique et du comité de pilotage.

a) L'association de la société civile

Par ailleurs, Provence Alpes Agglomération porte un projet de plateforme de la participation citoyenne qui devrait voir le jour courant 2022. Cette instance de concertation civile pourra être associée aux échanges autour des orientations stratégiques du contrat dès sa mise en place.

De plus, les chambres consulaires représentant les acteurs économiques du territoire, ainsi que les deux communes labellisées « Petites Villes de demain » que sont Château Arnoux St Auban et Seyne sont des partenaires associés permettant une plus large information et un débat sur le contrat et ses actions.

2. Modalités de suivi et d'évaluation du contrat

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de sa mise en œuvre. Il se réunit au moins annuellement.

Un tableau de bord des projets partagés est élaboré et tenu à jour par Provence Alpes Agglomération, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage.

Dispositions finales

1. Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 30 juin 2021.





Il porte sur la période 2021-2026.






2. Modifications du contrat

En fonction des évaluations conduites par le comité de pilotage, les parties pourront décider de modifier le contrat afin d'en réajuster la stratégie et les actions.

En cas de modification du périmètre de l'EPCI, ou d'évolution de ses compétences, les parties modifieront le contrat en conséquence.

Les signataires

Signataires	Signatures
<p>Madame Violaine DÉMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentant l'ANCT, l'ANAH, l'ANRU, l'ANS et la DRAC</p>	
<p>Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Présidente de Provence Alpes Agglomération</p>	
<p>Monsieur Christian CARIOU, Directeur territorial Alpin Rhodanien de la Banque des territoires</p>	
<p>Madame Cécile CHERY, Directrice régionale adjointe de l'ADEME</p>	<p>Par déléation,</p> 

<p>Madame Annick MIEVRE, Directrice de la délégation PACA Corse de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</p>	
<p>Madame Gaëlle BERTHAUD, Directrice de la direction territoriale méditerranée du CEREMA</p>	<p>Po</p> <p>Le directeur adjoint de la direction territoriale Méditerranée du Cerema</p> <p>Mathieu CREAU</p> 
<p>Monsieur Daniel MARGOT, Président de la CCIT des Alpes-de-Haute- Provence</p>	
<p>Madame Laure VIAL, Présidente de la CMA des Alpes-de-Haute- Provence, <i>DT04 de la CTAR PACA.</i></p>	
<p>Monsieur Frédéric ESMIOL, Président de la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par Monsieur Olivier PASCAL, Vice-président</p>	

PLAN D'ACTION "RELANCE" 2021-2023

Version du 06/07/2021

Axe 1 : Transition écologique

Intitulé projet	MO	Localisation	CT	Financements accordés	Financements demandés	Démarrage	Transitions ?	Inscription dans la stratégie
Performance des bâtiments de l'Agglo (mutualisation d'opérations)	PAA (+ communes)	PAA		CSEF : 385 500 € SEQUOIA : 96 000 € CRET 2015-2018 : 645 000 € DSIL 2019 : 75 000 € DETR 2020 : 161 495 € CD04 : 150 000 €	FNCCR Sequoia : 468 709 €	2021-2022	Transition écologique et énergétique	OUI - Mesure A1.1
Requalification urbaine du Plateau des Laurières et rénovation énergétique du pôle d'équipements sportifs	PAA	Château-Amour-St-Auban		2 100 000 €	Plan de relance : 648 445 €	2021	TEE	OUI - Mesure A1.1
Changement de schéma de pré-collecte et de collecte du tri sélectif phase 2 : extension des consignes de tri et optimisation de la collecte à Digne-les-Bains	PAA	Digne-les-Bains		497 772 € DETR 2020 : 199 109 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A1.1
Acquisition d'un camion Amplitude pour le bassin de collecte des déchets de DUB	PAA	Digne-les-Bains		280 000 € DETR 2020 : 70 000 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A1.1
Création d'une creche à Moustiers-Sainte-Marie	PAA	Moustiers-Sainte-Marie		516 000 €	CDST : 53 400 €	2021-2023	TEE	OUI - Mesure A1.1
Création d'une creche sur le quartier des Augères à Digne-les-Bains	PAA	Digne-les-Bains		800 000 €	CDST : 80 000 €	2021-2023	TEE	OUI - Mesure A1.1
Rénovation énergétique du Refuge de l'Estrop	Commune de Prads-Haute-Bleone	Prads-Haute-Bleone		60 000 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A1.1
Isolation thermique par l'extérieur du complexe aquatique des eaux chaudes	Commune de Digne-les-Bains	Digne-les-Bains		391 235 € DETR 2021 : 150 470 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A1.1
Développement d'itinéraires cyclables	Commune de Digne-les-Bains	Digne-les-Bains		1 795 000 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A1.1
Création d'une ressourceurce à Digne-les-Bains	Association Atelier Partage	Digne-les-Bains		577 800 € ADEME : 78 000 €		2021	TEE	OUI
TZ02G : Déléts Familles, Commerces, Entreprises Zéro Déchet - édition 2 sur le bassin digrois	PAA	Digne-les-Bains		36 155 € ADEME : 24 000 €		2019	TEE	OUI
Expérimentation du Contrat d'Objectif Territorial	PAA	PAA		700 000 € ADEME : 28 105 €	ADEME : 321 894 €	2021	TEE	OUI
Ressourcerie de Haute-Provence	Association l'envolée	Château Amour, St-Auban		54 740 € ADEME : 54 740 €		2021-2023	TEE	OUI
Création d'une ressourceurce culturelle	Société ABCMP	Château Amour, St-Auban		66 701 € ADEME : 29 348 €		2021-2023	TEE	OUI
Perméabilisation cours d'école et végétalisation	Commune du Brusquet	Le Brusquet		94 148 € DETR : 56 849,55 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A1.1
Rénovation énergétique de bâtiments communaux	Commune du Brusquet	Le Brusquet		2 708 769 €	ANS : 900 000 €	2021-2022	TEE	OUI - Mesure A1.1
Rénovation énergétique et mise aux normes du pôle multi-activités sportives du pays de Seyne - Tranche 1	Commune de Seyne	Seyne		2 708 769 €	ANS : 900 000 €	2021-2022	TEE	OUI - Mesure A1.1
TOTAL				11 789 384 €				

Axe 2 : Territoire solidaire

Intitulé projet	MO	Localisation	CT	Financements accordés ou en attente	Financements demandés	Démarrage	Transitions ?	Inscription dans la stratégie
Requalification du barrage et du réseau d'irrigation agricole de Valoune (études)	PAA	Thoard		100 000 €	CDST : 20 000 €	2021-2023	TEE	OUI - Mesure A2.2
Station d'épuration intercommunale de Selonnet	PAA	Selonnet		1 400 000 € Agence eau : 700 000 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A2.2
Le Vermet (station de dépollution)	PAA	Le Vermet		1 000 000 € Agence eau : 500 000 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A2.2
Station d'épuration - Construction nouvelle & réseau Archail	PAA	Archail		560 000 € Agence eau : 280 000 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A2.2
Suppression de seuil de la Blanche	PAA	Selonnet		En cours de chiffrage - Agence de l'eau : 200 000 €		2021-2022	TEE	OUI - Mesure A2.2
Renouvellement patrimonial - Peyruis (Mardanc)	PAA	Peyruis		438 000 € Agence de l'eau : 219 000 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A2.2
Création d'une déchetterie dans la vallée de l'Assa	PAA	PAA		350 000 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A2.1
Requalification du site de La Collette à Digne-les-Bains (dont extension de la plateforme de compostage pour déchets verts)	PAA	Digne-les-Bains		1 000 000 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A2.1
Réalisation de la déchetterie de Moustiers-Sainte-Marie	PAA	Moustiers-Sainte-Marie		330 000 € DETR 2021 : 132 000 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A2.1
Ramèngement de la rue du Capitaine Victor Arnoux	Commune de Digne-les-Bains	Digne-les-Bains		595 386 € DETR 2021 : 300 000 €		2021-2023	TEE	OUI
Construction d'une maison de santé PMHJ professionnelle	Commune d'Alpion	Alpion		306 720 €		2021-2023	Transitions démographique * TEE	OUI - Mesure A2.1
Réhabilitation du bâtiment de l'ancien hôpital pour l'accueil d'une nouvelle école élémentaire	Commune de Seyne	Seyne		1 500 000 €		2022-2023	Transitions démographique	OUI - Mesure A2.1
Extension de la Maison de Volonne	Commune de Volonne	Volonne		700 000 € DETR 2021 : 250 000 € DSIL 2021 : 141 610 €		2021-2023	Transitions démographique	OUI - Mesure A2.1
TOTAL				4 188 596 €				

Axe 3 : Développement touristique durable

Intitulé projet	MO	Localisation	CT	Financements accordés ou en attente	Financements demandés	Démarrage	Transitions ?	Inscription dans la stratégie
Création d'une forêt comestible	Commune de Digne-les-Bains	Digne-les-Bains		336 540 €		2021-2023	TEE	OUI - Mesure A3.1
Rénovation patrimoniale de la maison AON	Commune de Digne-les-Bains	Digne-les-Bains		577 060 € Ministère de la Culture 200 000 €	CDST : 60 000 €	2021	TEE	OUI - Mesure A3.1
Rénovation du Musée Gessneri et création d'une réserve muséale	Commune de Digne-les-Bains	Digne-les-Bains		2 958 634 € Ministère de la Culture : 1,3M€	CDST : 275 800 €	2022	TEE	OUI - Mesure A3.2
Mise aux normes du plan d'eau des Ferréols	Commune de Digne-les-Bains	Digne-les-Bains		2 191 317 € DSIL 2021 : 200 030 €	CDST : 220 000 €	2021	TEE	OUI - Mesure A3.2

Préambule



Restructuration du Musée Promenade de Digne-les-Bains (modernisation des équipements, refonte globale de la scénographie et amélioration de l'accessibilité)	PAA	Digne-les-Bains	2 122 070 € CRET : 365 000 €	DSU/DEFR 2022 : 603 000 € CST : 30 000 €	2021-2023	TEE	OUI - Mesure A3.1
Modernisation des piscines de l'équipement thermal de Digne-les-Bains	PAA	Digne-les-Bains	2 400 000 €	FNADT rebond : 192 791 € Contrat d'avenir - Convention territoriale d'application : 1 200 000 €	2021-2023	Transition économique	OUI - Mesure A3.1
Améliorer l'attractivité de la station thermale de Digne-les-Bains par la modernisation de ses installations et équipements	PAA	Digne-les-Bains	16 300 000 € DEFR : 49 506 € FNADT : 16 500 €	FNADT : 89 400 € Région : 178 800 €	2021-2026	TEE et Transition économique	OUI - Mesure A3.3
Résaménagement et accessibilité du front de neige de la station de Chabannon	Commune de Selonnet	Selonnet	1 545 CJO € SATOS : 89 400 €	FNADT (études) : 38 000 € Région (études) : 40 000 €	2021-2026	Transition économique	OUI - Mesure A3.3
Aménagement de loisirs des Berges de la Blanche	Commune de Selonnet	Selonnet	2 250 000 €		2021-2026	Transition économique	OUI - Mesure A3.3
Création d'un parcours scénographique de cascades de tyroliennes à la station du Grand-Puy	Commune de Seyne	Seyne	250 000 €		2021-2022	Transition économique	OUI - Mesure A3.3
Travaux de rénovation de la chapelle, Vaulban et de l'église Notre-Dame-de-Nazareth	Commune de Seyne	Seyne	1 065 500 €		2021	Transition économique	OUI - Mesure A3.1
Création d'un complexe sportif multi-activités (Pumptrack, parcours sportif, stade multi-sports, aire de jeux, parking)	Commune de Mallemoisson	Mallemoisson	351 556 € DEF 2021 : 140 626 €		2021-2023	Transition démographique	OUI - Mesure A3.1
TOTAL			47 555 627 €				

Axe 4 : Attractivité économique

Intitulé projet	MO	Localisation	CT	Financements accordés ou en attente	Financements demandés	Démarrage	Transitions ?	Inscription dans la stratégie
Modernisation des outils d'abattage	PAA	PAA		388 608 € France Agrimer Plan de relance : 158 663,19 €		2021-2023	Transition économique	OUI - A4.1
Aménagement de la 2e tranche de la zone de la Casine	PAA	Peyruls		En cours de chiffrage		2021-2023	Transition économique	OUI - A4.3
Requalification de la maison en Barjac dans le cadre d'une opération exemplaire et innovante en terme architectural et de qualité énergétique	PAA	PAA		En cours de chiffrage		2021-2023	TEE + Transition économique	OUI - A4.3
Construction d'une Halle éco citoyen et tiers lieu à vocation intercommunale	Commune de Selonnet	Selonnet		1 445 857 €		2022-2023	TEE	OUI - A4.2
Construction d'un city stade	Commune de Digne-les-Bains	Digne-les-Bains		2 624 637 € Etat : 1 180 975€/ CRET : 787 250		2021-2023	TEE	OUI - A4.2
Rehabilitation de l'ancien cinéma le Top en espace culturel et artistique pluridisciplinaire	Commune d'Aigun	Aigun		1 900 000 €		2021-2023	TEE + Transition économique	OUI - A4.1
Association Poles of The Top	Commune d'Aigun	Aigun		230 000 €		2021-2023	Transitions démographique	OUI - A4.2
TOTAL				2 500 000 €	DRAC : 500 000€ / ANI Fabrique des Territoires 50 000 €/an 3 ans	2021-2023		

Axes et mesures de la stratégie

- A1. TEE**
- A1.1 : Energies renouvelables
- A1.2 : Mobilités douces
- A1.3 : Stratégie de mobilité et intermodalité
- A2. Solidarité des territoires**
- A2.1 : Accessibilité aux équipements structurants
- A2.2 : Eau/Assainissement/Risques
- A2.3 : Stratégie Plaine santé
- A3. Structure Turbide**
- A3.1 : Diversification et modernisation des équipements
- A3.2 : Mise en cohérence de l'offre et structuration des acteurs
- A3.3 : Stratégie Montagne et équilibre territorial
- A4. Attractivité économique**
- A4.1 : Agriculture / Alimentation / Circuits courts
- A4.2 : Revitalisation des centres bourgs-villes
- A4.3 : Développement et optimisation des ZAE

	Plan d'action 2021-2023	soit
50 projets	23 projets communaux	46%
23 projets PAA	4 projets orlés	48%
COUT TOTAL	61 513 791,46 €	8%



AXE 1 : Transition écologique

Intitulé projet	MO	Localisation	CT	
Mairie, maison des associations et bâtiments annexes	Commune de l'Escale	L'Escale		400 000 €
Rénovation énergétique du Centre culturel René Char	Commune de Digne-Les-Bains	Digne-Les-Bains		500 000 €
Désimperméabilisation du parking du plan d'eau et du palais des congrès	Commune de Digne-Les-Bains	Digne-Les-Bains		1 210 000 €
Développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux	Commune de Digne-Les-Bains	Digne-Les-Bains		550 000 €
Rénovation énergétique des écoles	Commune de Digne-Les-Bains	Digne-Les-Bains		620 000 €
Autoconsommation des bâtiments communaux	Commune du Brusquet	Brusquet	Chiffrage à définir	
Rénovation énergétique et extension de la mairie	Commune d'Aigun	Aigun		940 000 €
Aménagement de pôles d'échanges multimodaux : Parc-Relais Peyruis	PAA	Peyruis	Chiffrage à définir	
Création d'une Maison du tourisme et de la mobilité à Digne-les-Bains (requalification du bâtiment hébergeant l'OT et la gare routière) avec travaux d'accessibilité PMR	PAA	Digne-Les-Bains	Chiffrage à définir	
Equipements de toitures en photovoltaïque	PAA	PAA	Chiffrage à définir	
Projets découlant du plan de Gestion Stratégique en faveur des zones humides des bassins versant de la Blanche et de la Bléone	PAA	PAA	Chiffrage à définir	
Replantation de haies et la création de mares (Marathon de la biodiversité)	PAA	PAA	Chiffrage à définir	
Plan de gestion de la retenue de l'Escale	PAA	PAA	Chiffrage à définir	
		TOTAL		4 220 000 €

AXE 2 : Territoire solidaire

Intitulé projet	MO	Localisation	CT	
Requalification du barrage et du réseau d'irrigation agricole de Vaulouve (travaux)	PAA	Vallee des Duyes		Chiffrage à définir
Sécurisation de la qualité du service: Traitement Marcoux (puits en Bléone - installation d'un traitement)	PAA	Marcoux		10 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Traitement Ganagobie (Pompage Peyruis)	PAA	Ganagobie		25 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Traitement Verdaches (Réservoir Le Blayeu)	PAA	Verdaches		10 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Traitement Auzet ; Barras; Bras d'Asse; Estoublon; La Robine sur Galabre; Le Castellard-Mélan; Le Chaffaut Saint Jurson; Les Hautes-Duyes; Les Mées; Mézel; Montclar; Moustiers-Sainte-Marie; Peyruis; Prads Haute Bléone; Selonnet; Seyne les Alpes	PAA	PAA		310 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Télétransmission Les Mées; Beaujeu	PAA	PAA		15 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Télétransmission Auzet; Les Hautes-Duyes; Saint-Jeanet; Saint-Jurs ;	PAA	PAA		16 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Sécurisation du site: mise à niveau des équipements ;Beaujeu; Entrages; Le Brusquet; Mallemoisson; Mézel; Moustiers-Sainte-Marie; Peyruis	PAA	PAA		6 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Sécurisation du site: mise à niveau des équipements Archail ; Barras; Beaujeu; Beynes; Châteauredon; Entrages; Le Brusquet; Mallefougasse-Augès; Mallemoisson; Mézel; Moustiers-Sainte-Marie; Peyruis	PAA	PAA		55 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Sécurisation du site: mise à niveau des équipements Aigun (STEP + PR entrée); Auzet (Déversoir d'orage); Draix (STEP); Le Chaffaut Saint Jurson (STEP Village); Les Hautes-Duyes (STEP); Seyne les Alpes (STEP);	PAA	PAA		10 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Sécurisation du site: mise à niveau des équipements Aigun; Draix; Estoublon; Le Castellard-Mélan; Le Chaffaut Saint Jurson; Les Hautes-Duyes); Marcoux; Peyruis; Prads Haute; Saint-Julien d'Asse; Verdaches	PAA	PAA		90 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Sécurisation du site: mise à niveau des équipements; Barles; Bras d'Asse; Champtercier; Ganagobie; La Javie; La Robine sur; Le Vernet; Majastres; Mirabeau; Selonnet; Seyne les Alpes	PAA	PAA		75 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Réhabilitation de chambre de vannes : Archail; Barles ; Digne-les-Bains; Ganagobie; Le Brusquet; Le Castellard-Mélan; Le Vernet ; L'Escale; Malijai; Mallemoisson; Peyruis; Sainte-Croix ; Thoard ; Volonne	PAA	PAA		300 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Réhabilitation de chambre de vannes Auzet; Barras; Estoublon; La Robine sur Galabre ; Le Castellard-Mélan; Le Chaffaut Saint Jurson; Marcoux; Marcoux; Montclar; Volonne	PAA	PAA		275 000 €
Station d'épuration : Réhabilitation - Mise en conformité du clarificateur (Volonne)	PAA	Volonne		300 000 €
Station d'épuration : Réhabilitation Verdaches	PAA	Verdaches		40 000 €
Station d'épuration : Réhabilitation Création d'un système de traitement des boues de type "Lits de séchage plantés de roseaux"	PAA	PAA		30 000 €
Station d'épuration : Création d'une station d'épuration de 80 EH	PAA	PAA		132 000 €
Création des réseaux associés au projet de station d'épuration	PAA	PAA		428 000 €
Station d'épuration à Esclançon Création d'une station d'épuration de 50EH	PAA	Esclançon		200 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Comptage/Sectorisation Comptage production / distribution : Thoard ; Mallemoisson ; Ganagobie ; Mirabeau ; Ganagobie ; Seyne les Alpes; Estoublon ; La Robine sur Galabre; Peyruis ; Moustiers ; Saint-Jurs ; Thoard	PAA	PAA		165 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Comptage/Sectorisation	PAA	PAA		115 000 €
Comptage production / distribution : Volonne , Les Mées , Le Castellard-Mélan , Barles	PAA	PAA		
Sécurisation de la qualité du service: Comptage/Sectorisation Les Hautes-Duyes (1 production et 3 sectorisation), Malijai (2 distribution et 1 sectorisation)	PAA	PAA		30 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Télétransmission Auzet ; Barles ; Barles ; Beynes) ; Bras d'Asse ; Bras d'Asse; Ganagobie ; La Javie; Le Brusquet ; Le Chaffaut Saint Jurson ; Le Vernet ; Les Mées ; Majastres ; Mallemoisson ; Mirabeau ; Montclar ; Moustiers-Sainte-Marie ; Peyruis; Prads Haute Bléone ; Sainte-Croix-du-Verdon ; Selonnet ; Thoard	PAA	PAA		670 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Télétransmission Archail ; Barras ; Beaujeu ; Draix ; Châteauredon ; Entrages ; Entrages ; Estoublon ; Le Castellard-Mélan ; Les Hautes-Duyes ; Mallefougasse-Augès ; Saint-Jeanet ; Saint-Julien d'Asse ; Saint-Jurs ; Volonne	PAA	PAA		305 000 €
Sécurisation de la qualité du service: Télétransmission:Château-Arnoux-Saint-Auban ; L'Escale ; Malijai ; Mallefougasse-Augès	PAA	PAA		35 000 €
Etudes: Mise à jour des schémas directeur d'assainissement dont campagne d'investigations eaux parasites Barles, Selonnet	PAA	PAA		20 000 €
Etudes: Mise à jour des schémas directeur d'assainissement dont campagne d'investigations eaux parasites Le Brusquet, Seyne	PAA	PAA		70 000 €
Etudes: Réalisation des schémas directeur d'assainissement Beynes / Châteauredon / Draix	PAA	PAA		60 000 €
Etudes: Réalisation des schémas directeur d'assainissement Archail / Le Brusquet / Les Mées	PAA	PAA		85 000 €
Etudes: Réalisation des schémas directeur d'eau potable	PAA	PAA		155 000 €
Archail / Draix / Majastres / Mézel / Le Brusquet & Saint-Jurs (ressource et adduction) ;	PAA	PAA		40 000 €
Etudes: Sécurisation de l'alimentation en eau potable	PAA	PAA		10 000 €
Protection de la ressource: Réhabilitation captages	PAA	PAA		18 000 €
Protection de la ressource: Forage des Espouliers - délimitation du périmètre de protection ; Etude hydrogéologique complémentaire	PAA	PAA		30 000 €
Protection de la ressource: Captage du Vançon ; Travaux de protection prescrits par la DUP	PAA	PAA		300 000 €
Protection de la ressource: Mise en conformité captage et clôture périmètre : Pour partie, travaux prescrits par les DUP Montclar , Selonnet, La Javie , Les Hautes-Duyes , Thoard , Les Mées	PAA	PAA		95 000 €
Protection de la ressource: Mise en conformité captage et clôture périmètre : Travaux prescrits par la DUP Cloture périmètre : Beaujeu, La Robine sur Galabre , Seyne les Alpes	PAA	PAA		270 000 €
Protection de la ressource: Mise en conformité captage et clôture périmètre : Travaux prescrits par la DUP Prads Haute Bléone , Mirabeau , Estoublon	PAA	PAA		272 000 €
Renouvellement patrimonial: Réfection des réseaux (traversée de la Bléone, sécurisation Plan de Gaubert)	PAA	Digne-Les-Bains		175 000 €
Renouvellement patrimonial: Réfection des réseaux (Chemin de l'Adrech de Saint Vèran)	PAA	Digne-Les-Bains		275 000 €
Renouvellement patrimonial: Réfection des réseaux (Chemin du Grand Justin (Hôpital))	PAA	Digne-Les-Bains		60 000 €
Renouvellement patrimonial: Réfection des réseaux (Rue Allamand et rue des Castors)	PAA	Digne-Les-Bains		60 000 €
Renouvellement patrimonial: Réfection des réseaux (Rue du docteur André Daumas)	PAA	Digne-Les-Bains		85 000 €
Renouvellement patrimonial: Réfection des réseaux (Rue Jean Gaspard Gassend)	PAA	Digne-Les-Bains		95 000 €
Renouvellement patrimonial: Réfection des réseaux (Rue Saint Jaume)	PAA	Digne-Les-Bains		360 000 €
Travaux de confortement du dernier tronçon non sécurisé de la digue des Epinettes aval sur la Bléone à Digne-les-Bains	PAA	Digne-Les-Bains		380 000 €
Travaux de confortement de la digue du centre commercial sur les Eaux Chaudes à Digne-les-Bains	PAA	Digne-Les-Bains		937 500 €
Travaux de confortement de la digue du Grand St Justin amont	PAA	Digne-Les-Bains		400 000 €
Travaux de confortement et endiguement sur secteur SMAB/Bléone (GEMAPI)	PAA	Seyne		100 000 €
Etudes pour la création d'un centre culturel multi-activités au centre du village	Commune de Seyne	Seyne		100 000 €
		TOTAL		7 998 000 €

A3 : Développement touristique durable

Intitulé projet	MO	Localisation	CT	
Le tiers jardin des savoirs : un jardin repensé	Commune de Digne-Les-Bains	Digne-Les-Bains		300 000 €
Revalorisation de sculptures patrimoniales	Commune de Digne-Les-Bains	Digne-Les-Bains		98 000 €
Compléter l'offre écotouristique induite par la retenue de l'Escale	Commune de l'Escale	L'Escale		120 000 €
Restauration, sécurisation et valorisation du sentier de Cagueuarnard entre l'office de tourisme et le Musée Promenade	PAA	Digne-Les-Bains		200 000 €
Aménagement d'un bureau d'information touristique et d'un espace de valorisation de l'UNESCO Gèoparc de Haute Provence sur la commune des Mées	PAA	Les Mées	Chiffrage à définir	

Etudes pour la valorisation écotouristique du site des gorges de Trévans
Amélioration de l'entrée de ville Ouest et création d'une aire aménagée

PAA
Commune de Seyne

Estoublon	100 000 €
Seyne	500 000 €
TOTAL	1 128 000 €

A3 : Attractivité économique

Intitulé projet

Etude préalable au développement de parcours pédestres basés sur les parfums et arômes des plantes de haute provence
Développement de la Maison de Produits du Pays Dignois

MO
Commune de l'Escale
PAA

Localisation	CT	
L'Escale		10 000 €
Mallemoisson		Chiffrage à définir
TOTAL		10 000 €

A1 : TTE

A1.1 : Energies renouvelables
A1.2 : Mobilités douces
A1.3 : Stratégie de mobilité et intermodalité

A2 : Solidarités des territoires

A2.1 : Accessibilité aux équipements structurants
A2.2 : Eau/Assainissement/Risques
A2.3 : Stratégie Pleine Santé

A3 : Tourisme Durable

A3.1 : Diversification et modernisation des équipements
A3.2 : Mise en cohérence de l'offre et structuration des acteurs
A3.3 : Stratégie Montagne et équilibre territorial

A4 : Economie

A4.1 : Agriculture / Alimentation / Circuits courts
A4.2 : Revitalisation des centres bourgs-villes
A4.3 : Développement et optimisation des ZAE

Plan d'action 2021-2026

72 projets	soit
13 projets communaux	18%
59 projets PAA	82%
COUT TOTAL	13 547 500



